

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : AGENCE HABITAT CONSEIL
2 rue de Lattre de Tassigny
85170 BELLEVIGNY
- pour le compte de : AGENCE HABITAT CONSEIL
2 rue de Lattre de Tassigny
85170 BELLEVIGNY
- Ets chargée des travaux : /
- Pour :
 - Lieux : Rue des Anémones (voir plan au verso)
 - Objet : Stationnement d'une remorque frigo
 - Date : Du 24/04/2026 au 25/04/2026
 - Durée : 2 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Une partie du trottoir sera préservée pour la circulation des piétons et des cyclistes
- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation (sécurité)
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 17 avril 2026

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques

